

l'humanité
théologiques
mondial reconnaissance
climatiques
connaissance
biodiversité
émissions
Paris
mouvements
enjeu
Les
changements
climatiques

Sens et pertinence d'un enjeu éthique pour la
Fédération protestante de France dans la perspective
de Paris Climat 2015

sobriété
justice
accord
grâce
création
théologie
solidaires
convictions
concernées
éthique
intergénérationnel
environnement



Fédération
protestante
de France

Rédacteurs du texte :

Martin Kopp, Otto Schäfer, Claire Sixt-Gateuille,
Jacques Varet (coordinateur du groupe), Vincent Wahl.

Personnes ayant contribué à la réflexion :

Frédéric Baudin, Jean-Philippe Barde, Arnaud Berthoud,
Roger-Michel Bory, Jean-Pierre Charlemagne, Bertrand Marchand, Jean-Pierre Rive,
Marion Veziant-Rolland, Antoine Rolland, Robin Sautter.

Pour toute remarque sur ce texte, écrire au
service information-communication-documentation de la FPF
fpf-info@protestants.org

Edité par la Fédération protestante de France, 2014
47 rue de Clichy
75009 Paris



CC BY-NC-SA 3.0 FR

Vous êtes autorisé à :
Partager — copier, distribuer et communiquer le matériel
par tous moyens et sous tous formats

Sommaire

Préface	5
Introduction	6
I. Bref rappel des données scientifiques	7
II. Un triple enjeu de justice	10
III. Refonder notre regard : connaissance et reconnaissance	13
IV. Fonder l'action des églises et mouvements	15
V. Vers un accord mondial à Paris en 2015 ?	19

Préface

François Clavairolly,
Président de la Fédération protestante de France



La Fédération protestante de France (FPF) a souhaité apporter sa contribution à l'occasion de la Conférence des Parties de l'ONU (la COP21) sur le climat qui doit se réunir à Paris en 2015, car il s'agit d'une étape clé dans la prise en considération par nos dirigeants et l'humanité toute entière, des risques climatiques induits par l'augmentation des émissions de gaz à effets de serre d'origine anthropique. C'est un sujet qui nous concerne tous, dans toutes les dimensions (pouvoirs publics, entreprises, individus, organisations sociales...), et qui interpelle naturellement les Églises et Mouvements de la FPF.

Il s'agit d'une part de développer une réflexion à partir de nos fondamentaux et, d'autre part, de développer un travail de sensibilisation et de prise en charge de ces questions au sein même de nos organisations.

Au-delà, il s'agit aussi d'apporter sur ce sujet des éléments susceptibles d'être partagés avec d'autres courants religieux et philosophiques, et de contribuer ainsi à une approche éthique, et au déploiement des décisions qui s'imposent et qui concernent très directement nos modes de vies et nos choix individuels et collectifs.

Un groupe de travail a été chargé d'élaborer un texte de référence pour servir de base au travail qui s'impose à nous d'ici la Conférence Internationale de l'an prochain, pendant celle-ci et au-delà. Ce travail est naturellement mené en lien avec les organisations protestantes et œcuméniques au niveau européen et global (KEK/ECEN et COE).

Le document qui suit résume ce travail. Nous souhaitons le développer et le voir fructifier dans les mois qui viennent.

Après un rappel des données scientifiques, selon une forme volontairement simplifiée et accessible au plus grand nombre, nous montrons en quoi il s'agit d'un triple enjeu de justice (justice entre les nations, justice intergénérationnelle, et justice sociale), puis nous proposons de fonder notre réflexion non pas sur la culpabilité, mais sur la reconnaissance comme puissant mobile pour agir. Le terme de « reconnaissance » est à comprendre ici dans ses deux sens de gratitude et de réciprocité. Nous déployons ensuite les principaux arguments fondant l'action des Églises et Mouvements de la FPF. Nous parvenons à la proposition d'une éthique fondée sur la justice et la sobriété.

Cette réflexion s'inscrit dans la perspective d'un accord mondial sur le climat en 2015 à Paris qui soit enfin réussi, et auquel nous entendons apporter notre contribution active par la mobilisation de l'ensemble des acteurs du protestantisme français et de leurs relais. Nous comptons inviter ainsi, par notre apport spécifique, à l'engagement d'autres partenaires, afin de parvenir à des vues partagées avec le plus grand nombre.

A handwritten signature in dark ink that reads "François Clavairolly". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line underlining the name.

Introduction

La question du changement climatique a encore peu interpellé les Églises en France. La prochaine tenue de la conférence de l'ONU Paris Climat 2015 (la COP21) offre l'occasion à la Fédération protestante de France (FPF) de se saisir d'une question qui, dans les vingt dernières années, s'est peu à peu imposée dans le débat scientifique puis politique comme un enjeu majeur.

Que savons-nous aujourd'hui du changement climatique ? En quoi l'évolution de notre climat pose-t-elle une question éthique ? Dans quelle mesure l'enjeu regarde-t-il les chrétiens, les Églises, et plus spécifiquement les institutions protestantes ? Ce texte entend offrir au lecteur un état de la question et des pistes de réflexion permettant de nourrir le débat. Après un bref rappel sur les données scientifiques concernant l'évolution du climat, il explicite l'enjeu éthique en ses trois horizons international, intergénérationnel et social. Sur cette base sont proposés une réflexion éthique et théologique.

Il apparaîtra que le changement climatique pose à l'humanité un problème capital, pour ne pas dire vital. D'ores et déjà il affecte lourdement la vie de millions de personnes. Au cours du XXI^{ème} siècle et au-delà, il pèsera sur tous les enjeux

humains, qu'ils soient géographiques, économiques, technologiques ou plus particulièrement sanitaires, alimentaires, sociaux et environnementaux. Le changement climatique impose aujourd'hui des choix d'autant plus cruciaux que les institutions qui devraient les porter ont tardé à prendre les décisions qui s'imposent.

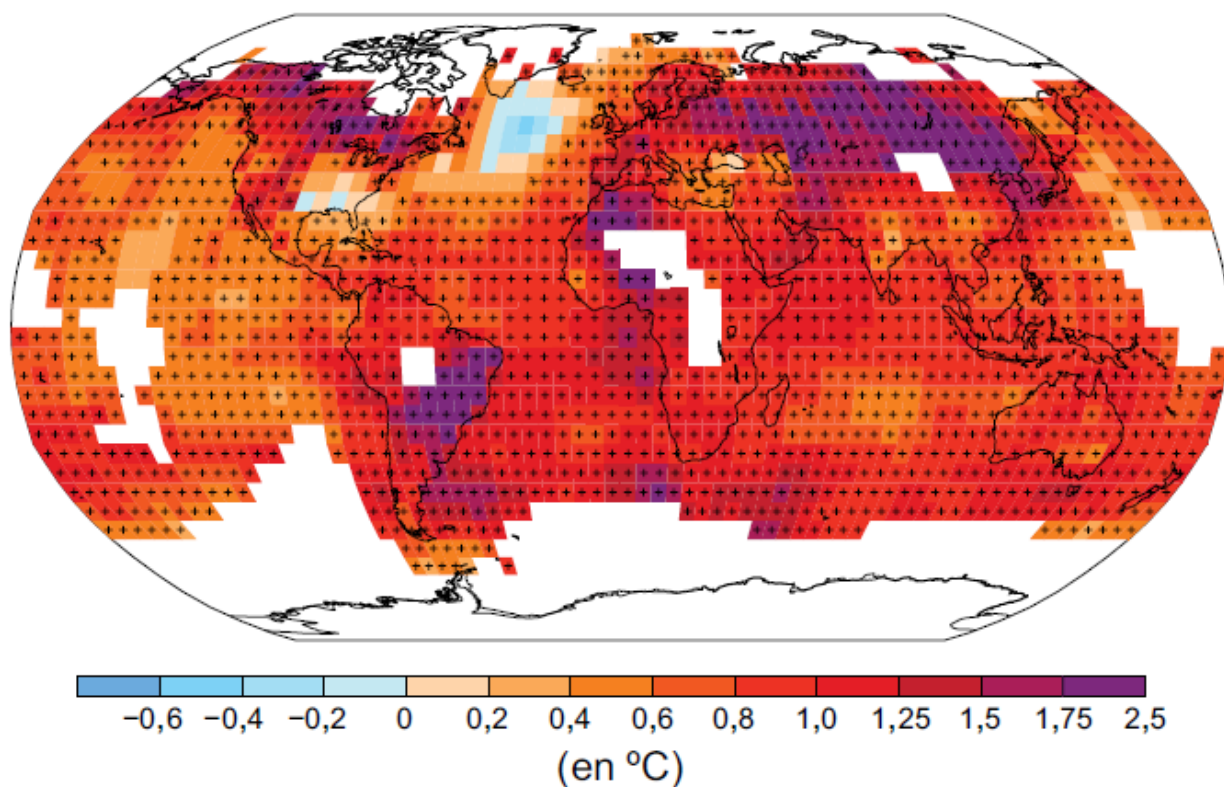
Face à ce défi, au nom de notre foi dans le Dieu de Jésus Christ, nous témoignons d'une parole d'espérance. À l'image du message des prophètes d'hier, aujourd'hui la prise au sérieux de la menace s'accompagne de l'ouverture à un avenir juste et riche en potentialités aussi pour celles et ceux qui viendront après nous. En responsabilité, si nous parvenons d'une part à faire culminer puis décroître nos émissions de gaz à effet de serre (GES), et mettons en place, d'autre part, les politiques d'adaptation aux changements climatiques déjà en cours, nous parviendrons à éviter leurs conséquences les plus graves pour nos prochains et plus généralement pour la création, et garantirons une atmosphère compatible avec la poursuite d'un épanouissement de la vie propice à l'espèce humaine.

I. Bref rappel des données scientifiques

Le changement climatique est une réalité considérée aujourd'hui comme « non-équivoque » par le Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC¹) ; autrement dit, la probabilité de son existence est estimée à 100 % par la communauté scientifique internationale. Globalement, la température moyenne à la surface du globe a augmenté de 0,85°C depuis

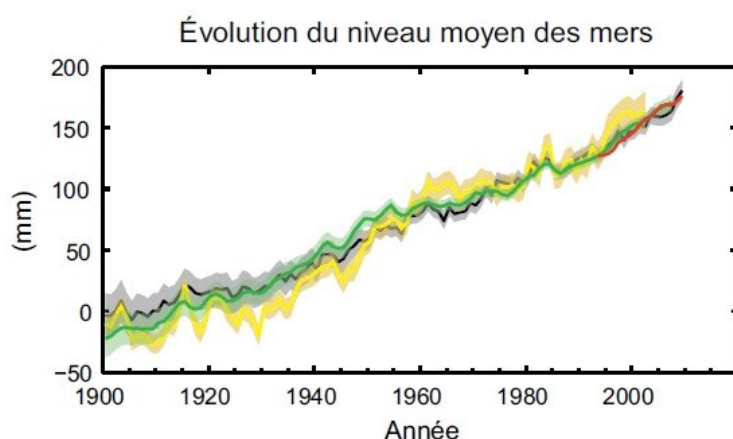
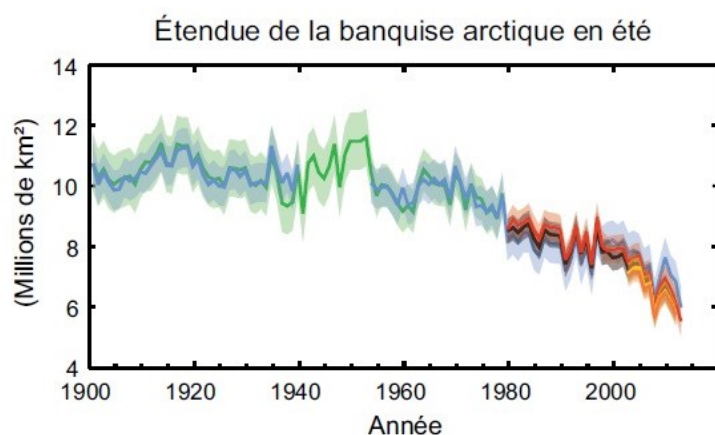
1880 – avec des écarts régionaux importants. La mappemonde ci-dessous, tirée de la première partie du cinquième rapport d'évaluation du GIEC, publiée fin septembre 2013², illustre la montée de la température dans les différentes parties du monde au siècle passé :

Évolution de la température en surface observée entre 1901 et 2012



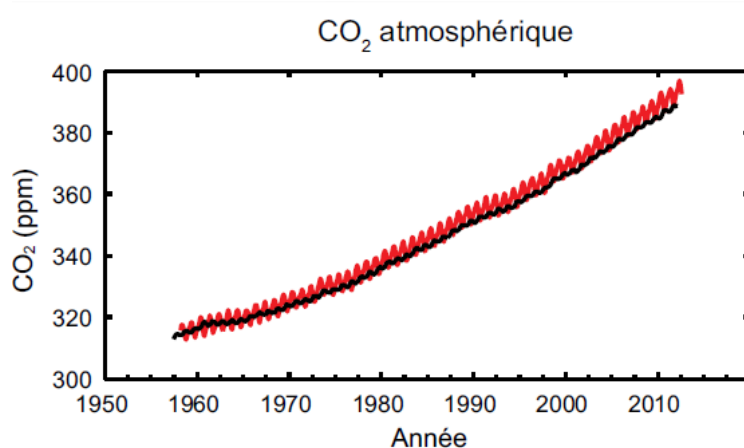
Ce réchauffement est confirmé par l'évolution des phénomènes physiques qui dépendent des fluctuations de température. Notamment, la masse des calottes glaciaires et des glaciers, les étendues de la banquise arctique en été et du

manteau neigeux dans l'hémisphère Nord au printemps sont toutes en recul. L'océan, pour sa part, se réchauffe, et le niveau moyen des mers s'élève plus rapidement que par le passé. Les deux graphiques suivants en témoignent :



Depuis le début de la révolution industrielle les activités humaines émettent de très grandes quantités de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère – essentiellement par déstockage du carbone géologique contenu dans les énergies fossiles (charbons, pétrole, gaz naturel,

que nous consommons sans modération). Le taux de CO₂ dans les couches basses de l'atmosphère augmente depuis des décennies et atteint aujourd'hui un niveau de 400 ppm³ :



Le dernier rapport du GIEC estime désormais « extrêmement probable » (plus de 95 % de probabilité) que ces émissions humaines soient la cause principale des changements climatiques que nous connaissons depuis le milieu du XX^{ème} siècle. Ces perturbations

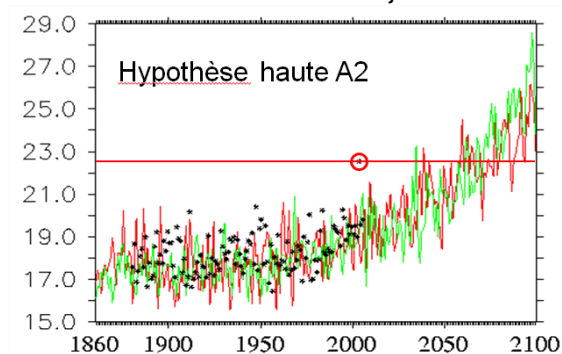
s'accroîtront dans le futur si nous ne faisons pas fléchir, puis décroître drastiquement, la courbe de nos émissions.

Les parties signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée lors du Sommet

de la Terre de Rio en 1992, reconnaissent toutes ces deux points – même celles qui auraient intérêt à le nier. Elles se sont mises d'accord, dans le cadre des négociations onusiennes, sur un objectif de limitation de la hausse de la température moyenne à la surface du globe de 2°C⁴.

Rappelons que lors de la signature de la CCNUCC, le GIEC estimait à seulement 50 % la probabilité de l'origine humaine de ce réchauffement. Au vu des conséquences potentielles du changement climatique, les pays avaient alors adopté le principe de précaution et estimé que l'incertitude ne pouvait en aucun cas constituer un frein à l'action. Aujourd'hui doivent impérativement être mises en place des politiques d'atténuation d'une part, c'est-à-dire de baisse des émissions de GES, et d'autre part d'adaptation au changement déjà provoqué ou déjà induit.

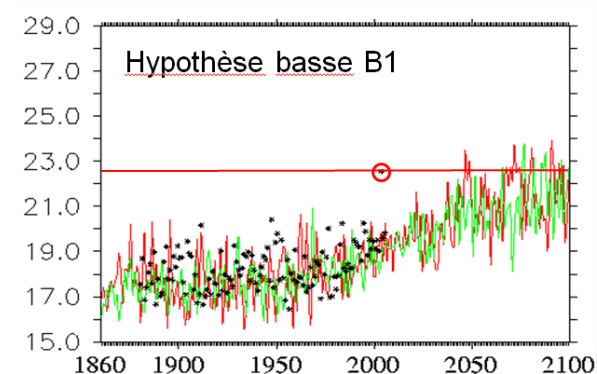
En effet, même si les responsabilités sont inégalement partagées, ces conséquences planétaires sont aujourd'hui largement reconnues. La prise de conscience des dangers auxquels nous faisons face dépasse désormais le cercle restreint des scientifiques, des ONG et même des assureurs et réassureurs. La Banque mondiale a utilisé des mots remarquables dans son rapport rendu public en 2012 intitulé : « *Baissons la chaleur, Pourquoi il faut absolument éviter une élévation de 4°C de température de la Planète* ». Conformément aux rapports du GIEC, elle souligne que le scénario d'un réchauffement de 4°C – la trajectoire actuelle –



Comparaison entre les scénarios sobre et à haute émission de GES (hypothèses +2°C et +4°C). Le point rouge, pic de chaleur en

« déclencherait une cascade de changements cataclysmiques »⁵. Le *Global Risks 2013*⁶, publié quant à lui par le Forum Économique Mondial, situe l'échec de l'adaptation au changement climatique et la croissance des émissions de GES dans les trois risques globaux les plus sérieux, soit le premier risque environnemental mondial⁷.

En l'occurrence, l'augmentation en fréquence et en intensité des événements météorologiques extrêmes (comme la vague de chaleur de 2003, les sécheresses, les inondations, les cyclones et les typhons comme aux Philippines), l'élévation du niveau de la mer, son acidification, les changements thermiques et pluviométriques, la perte de biodiversité, donc le bouleversement complet de nos écosystèmes, risquent d'entraîner destructions des moyens d'existence (habitats, troupeaux, champs), baisse des rendements agricoles, famines, manques d'eau, extension de maladies parasitaires, enfin des crises économiques graves, donc de provoquer des centaines de milliers de morts, des migrations massives ainsi que des conflits sociaux et internationaux. Le changement climatique est peut-être la plus grave menace qui pèse sur les sociétés humaines à moyen et à long terme. Face à ces risques certains lobbies investissent déjà dans la géo-ingénierie qui consiste à intervenir directement dans les mécanismes climatiques globaux, des options qui, toutes, induiraient des risques considérables.⁸



France de 2003, phénomène extrême d'alors, deviendra une situation courante, mais qui ne sera contenu que dans la 1^{ère} hypothèse.⁹

À observer les données de plus près, on se rend compte que cela n'ôte toutefois rien à cet enjeu de justice. D'une part, parce qu'au Sud nombre de pays aux faibles émissions sont les victimes des changements climatiques – la question de

la justice internationale se pose ainsi crument au Sud même. D'autre part, parce que ce sont encore les pays du Nord qui consomment une large part de ce que le Sud, Chine en tête, produit.

2. Un enjeu de justice intergénérationnelle

Cet enjeu se décline aussi au niveau temporel. À cet endroit les données sont claires et n'évolueront pas dans la décennie qui vient : si ce sont les êtres humains du siècle passé et d'aujourd'hui qui consomment et émettent des GES, ce sont majoritairement les humains de demain qui en souffriront.

Lorsqu'il est question des êtres humains « de demain », il importe de bien mesurer la temporalité évoquée. Bien qu'en général les modèles et scénarios s'arrêtent à l'année 2100, « *de nombreux scénarios montrent des émissions et un réchauffement significatifs qui s'étendent dans le XXI^{ème} siècle et bien au-delà* »¹⁵. Le changement climatique induit par les activités humaines devrait se poursuivre bien au-delà de cette date, même si les émissions s'arrêtent. Ceci en raison de la durée de vie du CO₂ dans l'atmosphère (100 ans) mais surtout de la grande capacité calorifique des océans et de la très lente fusion calottes

glaciaires (cycles de plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'années)¹⁶.

Nos émissions actuelles sont donc susceptibles de modifier notre climat sur le long terme, de sorte que l'on ne peut compter le nombre de générations à venir qui pâtiront du mode de vie et des choix de quelques-unes, dont, en particulier, la nôtre, qui a pourtant entre ses mains tous les éléments pour des prises de décisions cruciales. Ces générations ne disposeront pas des mêmes conditions naturelles de vie que la présente. En outre, s'agissant de la combustion par notre génération de ressources fossiles accumulées au cours de plusieurs centaines de millions d'années, un enjeu éthique semblable se pose concernant la disponibilité des ressources¹⁷. L'usage immodéré des ressources fossiles et le changement climatique induit par leur combustion posent de graves questions de justice intergénérationnelle.

3. Un enjeu de justice sociale

Enfin, les changements climatiques posent une question de justice sociale : les populations qui souffrent d'abord des changements, ce sont les couches les plus pauvres et les plus vulnérables de la société (chômeurs, migrants, femmes, enfants, personnes âgées et handicapées), qui d'ailleurs n'ont pas bénéficié, le plus souvent, des usages qui en sont la cause.

Deux raisons commandent ce fait. D'abord, comme nous l'avons vu plus haut, il se trouve que ce sont les pays en voie de développement et les pays les moins avancés qui se situent dans les zones géographiques qui seront les plus exposées aux conséquences néfastes des changements climatiques. Ensuite, il est clair que les pays pauvres et les couches sociales défavorisées sont moins armés du point de vue

économique pour répondre aux défis du changement climatique. Par exemple, si les Pays-Bas disposent des fonds nécessaires à la protection de ses côtes contre l'élévation de la mer, il n'en va pas de même du Bangladesh, où cette élévation jettera sur les routes des millions de réfugiés climatiques.

Cela est plus flagrant au Sud, mais cela est vrai de façon universelle, c'est-à-dire aussi dans les pays du Nord. Lorsque les ouragans Rita et Katrina ont frappé la Nouvelle-Orléans, dans l'un des pays les plus riches du monde selon le PIB/habitant, les personnes les plus pauvres en ont souffert le plus. Les plus aisées d'entre elles, en effet, n'habitaient pas en zone inondable, ont pu quitter la ville rapidement, ont ensuite pu refaire leur vie ailleurs parce qu'ils en avaient

les capacités. Les catégories les plus pauvres ont vu leurs maisons dévastées, n'avaient pas l'argent nécessaire pour fuir le drame et pour beaucoup se retrouvent, aujourd'hui, dans une cité vidée de ses habitants. Même dans notre pays, au quotidien, nous avons à faire face à des effets paradoxaux : la concurrence foncière conduit les moins favorisés à habiter toujours plus loin des zones où se concentrent l'emploi et les services publics. Les plus pauvres se retrouvent plus dépendants d'une énergie qui renchérit, manquent de moyens pour financer les adaptations nécessaires. Leur sentiment d'incompréhension s'accroît vis-à-vis des enjeux climatiques assimilés à la préoccupation des milieux les plus favorisés¹⁸.

Le fait que le changement climatique affecte de façon différenciée les diverses couches sociales montre qu'on ne peut plus séparer les champs de l'éthique écologique et l'éthique sociale. C'est la raison pour laquelle un rapprochement se réalise à l'occasion de la rédaction des nouveaux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et Objectifs de développement durable (ODD), qui doivent être renouvelés en 2015. En 2008 déjà, lors du vingtième anniversaire du GIEC, le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-Moon avait identifié le changement climatique comme une menace grave pour la réalisation des OMD¹⁹.

III. Refonder notre regard : connaissance et reconnaissance

La question du changement climatique repose que un socle de connaissances qu'il est indispensable de partager. Au-delà de la prise de conscience des réalités physiques, elle met en cause de multiples dimensions des sociétés humaines et, fondamentalement, leur orientation. Elle touche le niveau des choix élémentaires et essentiels en matière politique. Elle se situe donc, objectivement, au cœur de la responsabilité des élus. Pour autant, on ne peut que constater, globalement et même s'il y a des exceptions, leur manque d'initiative – au sens propre : d'autorité – dans ce domaine. Cela tient, notamment, aux facteurs suivants :

- Malgré les rapports successifs du GIEC, les efforts éducatifs et les informations diffusées par les médias, et la réalité perceptible du dérèglement climatique, la diffusion et le partage des connaissances restent insuffisants.
- Lutter contre les causes du changement climatique est un engagement de long terme, en contradiction avec le court terme des indicateurs conjoncturels, notamment des marchés financiers qui sont devenus le « gouvernail » de nos sociétés. L'engagement nécessaire dans le long terme n'est pas non plus, par définition, synchronisé avec le rythme électoral.
- Il existe une coupure entre les élus et la population, malgré les efforts de mieux associer cette dernière aux décisions²⁰. La moitié au moins des possibilités de diminution des émissions de GES dépend de décisions individuelles (logement, transport, loisirs, mode de vie...) ; face à cela la parole politique est démunie, réduite à recourir à « de la sensibilisation » en termes trop généraux, embarrassée qu'elle est dès qu'il s'agit d'en appeler à la conscience individuelle.
- L'immense majorité des responsables politiques s'en réfère trop exclusivement à des indicateurs pourtant contestés²¹, et en

définitive communie dans une « religion de la croissance », une croyance dans le fait que seule la croissance peut sauver les conditions de vie de l'humanité.

- En France, pour des raisons historiques, la haute fonction publique – et ses corps techniques par ailleurs compétents et en général bien intentionnés – est en pratique co-détentrice de la formulation du « bien commun », et tend à développer isolément, dans des procédures « entre initiés » une vision du futur et des choix pas toujours compris (voire rejetés) par la population.
- Il s'agit - face à ces lacunes de la démocratie, anciennes mais que les nouveaux défis invitent à dépasser - de développer la prise de conscience, l'analyse critique, l'imagination, l'« éducation populaire » et de retrouver une manière de parler d'intérêt général, de bien collectif.

La responsabilité d'autres groupes sociaux (représentant la « société civile ») est donc engagée, notamment au sein même de la Fédération protestante de France. C'est d'un véritable changement de logique et de dimension dont nous avons besoin. En effet, à quoi servirait de trouver des solutions techniques, économiques et même politiques si le moteur de notre culture, de nos évaluations, de notre être au monde reste basé sur la production et la consommation ? A quoi serviraient ces remises en question si elles restaient le propre d'une infime minorité ?

Plus généralement, concernant ces questions climatiques, le rapport très particulier des français au pouvoir²² – et la manière dont l'intérêt public tend à être généralement figuré et porté - constitue aujourd'hui un réel enjeu de réflexion éthique. Nos Eglises et mouvements protestants ont un rôle à jouer dans la réappropriation d'une conscience d'un intérêt général sur ce sujet comme sur d'autres.

Nos sociétés de consommation sont en face d'une question nouvelle : la perspective de ne

plus se placer dans une optique de croissance des biens matériels, mais d'une approche maîtrisée des usages, oblige à « négocier » un transfert de satisfaction, pour permettre aux individus de s'épanouir en qualité malgré cette réduction quantitative. De même, elle nécessite que les êtres humains se sentent reconnus dans la société (pour leur contribution sociale et leur capacité en créative) dehors de ce qu'ils possèdent ou consomment.

Dans ce contexte, – en prenant en compte les risques de guerre ou de dictature découlant d'une hégémonie, pour essayer de les limiter – il faut affirmer la dignité première et inconditionnelle de tout être humain et préconiser une avancée de la démocratie nous permettant d'apprendre à passer d'une société de consommation à une société relationnelle (de l'avoir à l'être) pour devenir les artisans d'une « révolution éthique », qui reste à notre portée, et serait basée sur :

- La reconnaissance pour ce qui est donné
- La responsabilité individuelle et collective induite²³
- La promotion de valeurs de sobriété et de partage

Partant du constat que nous entrons dans un nouveau cycle de relation de l'homme à la planète :

- Rappeler que nous nous inscrivons dans un monde qui nous précède, nous est confié ; entrer dans une logique de réception (nous ne sommes pas auto-fondés) et de gratitude face à ce qui nous est donné, notamment une dignité inconditionnelle, mais aussi les biens planétaires matériels et l'intelligence collective dispensés à l'homme.

En effet, la gratitude face à ce que nous avons reçu de positif, qui nous vient des générations précédentes et que nous ne « méritons pas », fournit un profond motif d'agir : si la reconnaissance est un mobile si puissant pour l'action, c'est bien que nous pouvons donner parce que nous avons déjà beaucoup reçu. *« La gratitude allège le poids*

de l'obligation de rendre et oriente celle-ci vers une générosité égale à celle qui a suscité le don initial²⁴». Face au conflit entre générations, la gratitude nous rappelle l'interminable dissymétrie dont nous sommes bénéficiaires, et face aux inégalités planétaires, elle nous rappelle la mutualité²⁵ sans laquelle le monde s'effondre.

- Dès lors, la réponse se trouve dans la responsabilité qui en découle pour l'individu et la collectivité humaine, car à notre tour, nous sommes appelés à nous engager pour prendre soin de l'autre et de notre planète, pour la partager et la transmettre.

Il ne s'agit pas de « gagner notre salut », ni de « sauver le monde » (par le sacrifice de notre mode de vie ou de notre place dans la société) mais de reporter notre souci sur le monde qui nous a été donné à habiter, à cohabiter (ce qui peut nous amener à modifier notre mode de vie ou notre rapport au monde).

Fonder le sentiment de reconnaissance de chaque individu non plus sur sa participation à la production et la consommation mais sur l'attestation de sa dignité fondamentale nous permet d'imaginer une modernité fondée sur la reconnaissance, la mutualité, la solidarité et la simplicité. Il faut pour cela s'inscrire dans un renversement politique et culturel :

- Réaffirmer la dignité inconditionnelle de tout être humain et en tirer les conséquences sociétales en termes de reconnaissance sociale, d'acceptation de la pluralité et de la fragilité, de valorisation des compétences non-marchandes
- Travailler au sens du vivre ensemble, et sur ses implications en termes de justice et de liberté. Une manière fraternelle de repartager les biens et les charges de notre planète, de redistribuer les connaissances, les devoirs et les plaisirs.
- Promouvoir des idéaux de sobriété et de simplicité, non sur le mode du renoncement héroïque mais sur le mode du partage joyeux

IV. Fonder l'action des églises et mouvements

1. Solidaires et concernées

Les Églises et Mouvements sont directement concernés par le changement climatique. Premièrement parce que leurs membres sont des habitants soit de nations émettrices de GES, soit de nations victimes, soit encore, dans le cas de communions d'Églises ou de communautés fraternelles d'Églises, dans l'une et l'autre position à la fois. Cela ne peut manquer de les interroger. Paul indique dans sa première lettre aux Corinthiens que « *si un membre souffre, tous les membres partagent sa souffrance* » (1 Co 12.26). Comment vivre cette solidarité, lorsque la souffrance de certains membres est causée par d'autres ? Comment vivre cette com-passion, lorsque nous savons avec tant d'évidence que telle est la situation ? L'engagement pour la

justice climatique est un enjeu d'amour-*agapè* pour le prochain. Deuxièmement, les Églises sont en première ligne parce qu'elles peuvent interpeller les pouvoirs publics et faire œuvre de plaidoyer. Avec les Mouvements membres de la FPF, elles peuvent et doivent aussi jouer un rôle de « médiation culturelle » et, en contrebalançant la parole des puissants, entravée par la peur d'inquiéter ou de déplaire, ou, au contraire, condescendante et culpabilisatrice, proposer dans une construction commune avec d'autres courants religieux ou philosophiques, une éthique fondée sur la reconnaissance mutuelle que le peuple puisse s'approprier. La voix des Églises peut porter. Il s'agit de ne pas rester silencieux²⁶.

2. À l'origine, la grâce et la gratitude

Les Églises et organisations chrétiennes et plus particulièrement protestantes ont un rôle particulier à jouer, parce que les principes de reconnaissance et de mutualité peuvent se traduire théologiquement dans l'affirmation de la grâce de Dieu, qui fonde l'identité inconditionnelle d'enfant de Dieu, et sa dialectique, qui appelle à la responsabilité.

La société laïque comme les grandes religions oscillent entre la peur pour la fragilité du vivant, qui tourne à la résignation apocalyptique ou au cynisme, et une confiance joyeuse dans les ressources du vivant, qui tourne au panthéisme sacrificiel de la Vie (Gaïa) comme processus qui ne connaît ni la mort, ni la naissance, et encore moins bien sûr la résurrection. Ce sont deux attitudes mentales entre lesquelles chacun, croyant ou non, est susceptible d'osciller. Et ce sont en fait deux formes d'idoles.

De même qu'il a fallu des théologiens comme Karl Barth, Paul Tillich, ou Dietrich Bonhoeffer pour pointer le niveau de « *corruption religieuse* » que représentait le nazisme, de

même il nous faudra nous arc-bouter théologiquement contre cette religion mi-gnostique, mi-apocalyptique qui gangrène de l'intérieur les religions et même la laïcité.

La réponse actuelle au changement climatique choisit comme ressorts principaux de l'action la culpabilité, qui contraindrait à agir, et un certain héroïsme basé sur le sacrifice individuel et collectif de notre confort. Il reste dans la logique du « faire » où l'être humain ne doit compter que sur ses propres forces et être exemplaire.

Au contraire, la référence à Dieu ou à une transcendance, dans la perspective du *Sola gratia* (« la grâce seule »), permet de remplacer la culpabilisation par la repentance et l'annonce du pardon, qui libère de la faute et donne de nouvelles forces pour l'engagement. La grâce, en ce qu'elle nous libère du besoin de justifier notre existence, et l'amour-*agapè* sont de formidables moteurs pour proposer une autre façon d'être en relation avec les autres et au monde, basée sur la sobriété (je n'ai plus besoin

de surproduire ni de surconsommer pour être reconnu) et le partage (dans une logique de don et de mutualité).

Le fameux « *thanksgiving* » presbytérien²⁷ a trouvé une traduction dans la société civile américaine, mais pas en France. Il est de notre responsabilité, comme l'avait fait Ferdinand Buisson du temps de Jules Ferry, de re-fonder une attitude qui s'appuie sur l'éducation, la recherche et la diffusion de la connaissance vers le plus grand nombre. Pour faire partager l'assurance d'une humanité comblée de biens et déjà pardonnée, et de ce fait fondamentalement responsable. Promouvoir et mettre en œuvre des principes de précaution et de prévention, y compris par la pratique de la « prophétie de malheur », (pour mieux le conjurer !)²⁸.

Max Weber disait qu'on était passé « *de l'économie du salut au salut par l'économie* ». L'expression ne peut se comprendre qu'en insistant sur le fait que la signification d'économie n'est pas d'abord l'échange de biens mais la disposition de ce qui compte dans la vie. Nous disposons des clés pour travailler à une nouvelle économie du salut en ouvrant le champ des possibles sur les manières dont l'humanité peut se sortir de sa mauvaise passe actuelle. En effet, si l'humanité est proche de la sortie de route (si elle s'enferme dans le « *business as usual* », voire le terrorisme du désespoir, ou la guerre du plus fort), d'autant plus devons-nous être en mesure d'inventer le chemin de conscience qui permettrait une autre

destinée. La dernière parole de Jésus sur la croix « *Père pardonne-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font* » ne peut pas être prise comme un constat d'échec seulement, mais comme un appel à la responsabilité !

La bifurcation à construire, à partir de la sobriété calviniste - ou de la frugalité franciscaine - doit nous permettre d'imaginer une modernité génératrice de solidarité. Notre contribution spécifique au renversement politique et culturel nécessaire est notre affirmation de la transcendance qui génère un respect de la pluralité des habitants du monde, et place l'humanité en situation de se retourner pour sauvegarder et veiller modestement sur la fragilité du monde.

La FPF porte le message des réformateurs dans la diversité de ses interprétations et de ses implications, et s'adresse explicitement, à travers ses composantes, à des couches sociales et à des sensibilités culturelles diversifiées. Elle est en mesure d'intégrer la diversité de ces sensibilités et perceptions et travailler à restaurer le lien entre couches sociales, aider scientifiques ONG et administrateurs à ne pas s'isoler dans une caste « éclairée » face au peuple « consumériste » et irresponsable. Et veiller au sens, à la vérité de la parole face au risque d'injonctions, afin qu'elle réveille et encourage, libère les énergies et combatte la tentation de résignation.

3. Convictions théologiques

a. La théologie de la création

La recherche académique des dernières décennies a réexaminé les textes et a permis de fonder une théologie de la création renouvelée. Ce renouveau s'est enrichi aussi de redécouvertes dans la théologie des Réformateurs et dans une tradition souvent sous-estimée de dialogue entre la foi et les sciences naturelles.

Le monde est création de Dieu (Gn 1.1-2,25). Le premier article du *Credo* le confesse : « Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre. » Les chrétiens ne parlent donc ni

de « nature », ni d'« environnement », mais de « création ». De ce fait, tout élément et forme de vie, dont les êtres humains, sont confessés comme créatures. Il y a une différence radicale avec Dieu. Nous ne sommes pas des dieux. Nous ne pouvons agir comme si tel était le cas. Nous ne pouvons fonder notre relation au reste de la création comme si nous en étions les propriétaires. Dieu est le vrai propriétaire de la création. Et cette création est bonne dans la communion de sa diversité.

Nous sommes créatures avec d'autres créatures ; et nous sommes responsables de la création. Notre relation avec elle n'est pas laissée ouverte, mais est définie par quatre verbes en Genèse 1 et 2 : dominer et soumettre (Gn 1.28), cultiver et garder (Gn 2.15). L'expression « cultiver et garder » contient en substance l'idée de gestion durable ; la tradition parle de « gestion en bon père de famille ». C'est par l'image du père de famille que Jean Calvin interprète aussi les verbes « dominer » et « soumettre ». La connotation de responsabilité est nette et elle n'est pas rapportée. Car dans l'original hébreu, ces verbes font partie du vocabulaire royal et sont donc chargés moins de violence que d'autorité encadrée par un code de conduite. Un ordre admirable détermine la structure de ce récit de la création, une correspondance qu'on a pu appeler « écologique » entre les jours 1 à 3 et entre les jours 4 à 6 ; et l'humain est pleinement intégré dans cette harmonie de la création bonne, sans

violence encore, sans effusion de sang. Lorsque Jésus prononcera la béatitude « Heureux les doux, car ils posséderont la terre » (Mt 5,5), il réaffirmera une conviction qui est déjà celle de la torah et des prophètes.

Ainsi se dégage un anthropocentrisme éclairé et limité par la dignité des autres créatures. Loin de donner blanc-seing à l'humain, cela ouvre un espace de responsabilité. Nous devons répondre de notre relation à la création dont nous faisons partie. Calvin et les premières générations réformées en ont déduit des règles du bon usage des biens terrestres et notamment un idéal de modération joyeuse. La « sobriété heureuse » (Pierre Rabhi) s'y trouve déjà presque littéralement.

La création n'est donc pas tant, ou pas seulement, « l'instinct zéro » de l'univers, elle est aussi l'horizon ouvert par la Parole de dieu contre le chaos. La création est à la fois donnée (Gn1, 1ss.) et toujours une espérance (Rm8, 19-21).

b. La théologie de la justice

Notre Dieu est un Dieu de justice²⁹. Il est le Dieu qui prend parti pour les plus vulnérables parmi nous. La veuve, l'orphelin et l'étranger composent une triade qui exemplifie, à différents endroits de la Bible hébraïque, l'amour et la sollicitude de Dieu pour les pauvres. « *Le Seigneur Dieu aime les justes, le Seigneur Dieu protège les immigrés, il soutient l'orphelin et la veuve, mais déroute les pas des méchants* » (Ps 146.8-9). Cet amour est un amour qui protège, qui vient en aide, un amour qui rend justice : « *[C'est le Seigneur votre Dieu...] qui rend justice à l'orphelin et à la veuve, et qui aime l'émigré en lui donnant du pain et un manteau* » (Dt 10.18). À son tour, cette justice est une condition de paix, comme l'exprime poétiquement le Psaume 85 (11-14) : « *Fidélité et Vérité se sont rencontrées, elles ont embrassé Paix et Justice. La Vérité germe de la terre et la Justice se penche du ciel. Le Seigneur lui-même donne le bonheur et la terre donne sa récolte. La Justice marche devant lui, et ses pas tracent son*

chemin. » Jésus, à travers son enseignement et ses œuvres, par sa vie, sa mort et sa résurrection, accomplit la justice. Dans le Nouveau Testament, en particulier dans les Évangiles, les actions de Jésus, spécialement ses rencontres avec les vulnérables et exclus de son temps (femmes, enfants, publicains, pécheurs, malades, étrangers) sont l'expression du Dieu d'amour et de justice, celui qui libère.

Dans les Béatitudes, ouverture du discours programmatique de Jésus, les pauvres et la justice retrouvent un lieu central. « *Heureux, vous les pauvres, le Royaume de Dieu est à vous* » (Lc 6.20 ; voir aussi Mt 5.3 et suivants). Plus loin, dans la version de Matthieu : « *Heureux ceux qui ont faim et soif de justice : ils seront rassasiés* » (Mt 5.6). Terminant le ministère public de Jésus, avant les récits du dernier repas et de la passion, la parabole du jugement final sera un appel fort à la solidarité et à la justice pour les pauvres (Mt 25.31-46).

4. L'éthique : justice climatique et sobriété

Bien entendu, le triple enjeu de justice mentionné au chapitre II interroge la foi, la théologie chrétienne et les Églises. La théologie n'a d'ailleurs pas attendu les développements actuels pour s'emparer de la question. Elle y avait été incitée il y a déjà presque un demi-siècle, en particulier par l'article de Lynn White Jr publié en 1967 dans la revue *Science*, où l'historien trouvait dans certaines traditions du christianisme occidental les racines historiques de notre crise écologique³⁰. En effet, argumentait-il, ce sont bien les textes bibliques, récits de la création en tête, qui ont déterminé la désacralisation de la nature, une représentation anthropocentrique du monde et le rapport de domination et d'exploitation vis-à-vis de notre environnement. Il nous faut donc retravailler notre herméneutique à la lumière des connaissances actuelles sur la responsabilité de l'être humain en matière de changement climatique.

Il apparaît aujourd'hui clairement que la théologie de la *création* et la quête de *justice* sont les deux jambes sur lesquelles la théologie se tient pour fonder son discours sur la justice climatique. La théologie de la reconnaissance fournit en outre un mobile pour agir plus puissant que celui de la culpabilité et de la repentance.

La rencontre de ces deux perspectives théologiques et de la problématique actuelle du changement climatique produit une position éthique claire. Le changement climatique résulte d'une relation dévoyée à la création dont la charge nous a pourtant été confiée par le Créateur. En la considérant comme un stock de ressources devant être exploitées et brûlées jusqu'à la dernière molécule quel qu'en soit le prix humain et créationnel³¹, nous nous mettons en situation de péché. Incurvés sur nous-mêmes, nous rompons la relation avec les autres et avec Dieu. Notre attitude devient mortifère.

La mort frappe d'ores et déjà de nombreux frères et sœurs touchés par les événements météorologiques extrêmes. Elle frappe aussi les

règnes animal, végétal et microbiens placés sous notre responsabilité, la chute de la biodiversité allant en s'accéléralant – nous sommes aujourd'hui au seuil de la sixième extinction des espèces³².

Quant à la théologie de la justice inspirée de la Bible, il n'est pas sans importance, pour les discussions sur la justice climatique, que la dignité de *chaque* être humain est prise en compte. C'est dans l'individualité des situations particulières que justice est faite et que la dignité est restituée. Il ne faut pas que dans les conflits d'intérêts entre États soient relativisées les immenses inégalités internes aux États. Ce qu'il faut défendre c'est le droit fondamental à un environnement sain en tant que droit individuel impliqué par le respect de la dignité humaine. C'est ce que tente d'induire par exemple le concept de *Greenhouse Development Rights* développé par l'œuvre protestante britannique *Christian Aid*³³.

En tant que chrétiens, nous sommes appelés à œuvrer pour la vie, la justice, la paix, en somme pour la réconciliation. Les Églises, y compris protestantes, s'engagent déjà par le plaidoyer, l'éducation et la sensibilisation de leurs membres et par un certain nombre d'initiatives concrètes³⁴, dans la lutte contre le réchauffement climatique. Elles travaillent en réseau pour développer leur réflexion théologique sur la création, leur réflexion éthique en matière de justice climatique et proposer des solutions concrètes à leurs membres et leurs communautés. Les instances internationales qui les regroupent œuvrent pour la justice et la « sauvegarde de la création », et fournissent une aide humanitaire d'urgence à ceux et celles qui souffrent des changements climatiques. Ces efforts doivent se poursuivre et s'intensifier, en particulier en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous devons nous attaquer aux causes des changements climatiques, en couper la racine nourricière.

V. Vers un accord mondial à Paris en 2015 ?

Les mois qui nous séparent de la 21^{ème} Conférence des parties de l'ONU sur le climat (la COP21), qui se tiendra à Paris en décembre 2015, sont d'une importance capitale. La signature et le niveau d'ambition du nouveau traité universel et contraignant attendu à Paris en dépendent.

Ban Ki-Moon a de ce fait déclaré l'année 2014 « année de l'action pour le climat », et a invité – première historique – l'ensemble des chefs d'État de la planète à consacrer une journée entière au climat le 23 septembre prochain à New York, avant l'ouverture de l'Assemblée générale annuelle des Nations unies.

Selon les scientifiques, si nous échouons à signer un traité satisfaisant, nous serons dans l'impossibilité matérielle de limiter la hausse de la température moyenne à 2°C, et nous nous exposerons aux conséquences lourdes décrites dans les scénarios scientifiques les moins favorables, voire aux « fausses solutions » les plus folles de la géo-ingénierie. Ce temps de crise est en aussi l'occasion à saisir d'une prise de conscience (un *kairos*) ; nous devons agir maintenant.

À ce titre, toutes les initiatives d'Églises allant dans le sens d'un soutien à l'action publique en faveur d'une réelle politique climatique et d'une pression politique envers les décideurs sont à encourager et à promouvoir. Le patriarche

œcuménique de Constantinople Bartholomée I^{er} l'avait dit à sa manière : « *Nous considérons [...] qu'il y a de nos jours un besoin vital pour une combinaison de sanctions sociétales et d'initiatives politiques, de telle sorte qu'il y ait un changement puissant de direction, vers un chemin de développement écologique viable et durable* »³⁵.

La préparation d'un sommet interreligieux sur le climat à New York les 22-23 septembre 2014 sous invitation du COE est un exemple extrêmement fort et semeur d'espoir. Le jeûne pour la justice climatique tous les premiers du mois, porté à la fois par des organisations religieuses (dont la FLM et le COE) et des organisations séculières, en est un autre.

Au-delà de nos Églises et mouvements, le travail pourra être élargi à l'ensemble des courants philosophiques qui seront disposés à s'engager dans ces réflexions et ces actions. Le champ éthique est le lieu par excellence du dialogue « interconvictionnel » et de la mise en commun d'analyses et des ressources, de capacités de médiation et d'explication. A une époque où les savoirs sont parcellisés, où la pression du « temps réel » nuit au recul et aux synthèses, le fait même de s'engager collectivement pour prendre en compte le problème du dérèglement climatique dans sa complexité, témoigne déjà d'une attitude éthique créatrice, porteuse pour les mutations qui s'imposent.

Notes

¹ Le GIEC (en anglais « IPCC ») est la plus haute autorité scientifique mondiale pour la climatologie. Il fournit l'état le plus avancé et le plus assuré que la science soit capable de produire sur le climat. En 2007, il a été lauréat du Prix Nobel de la Paix avec Al Gore.

² Les graphiques suivants en proviennent également. Voir : GIEC, Changements climatiques 2013. Les éléments scientifiques. Contribution du groupe de travail I au cinquième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Résumé à l'intention des décideurs, GIEC, 2013.

³ L'unité de mesure « ppm » signifie « parties par million ». Nous connaissons bien le « pourcent », qui correspond à une unité sur cent unités totales ; la partie par million (ppm) correspond à une molécule de CO₂ par million de molécules dans l'atmosphère. 400 ppm sont donc 400 molécules de CO₂ pour un million de molécules dans l'atmosphère.

⁴ Certains États et ONG défendent un objectif de 1,5°C, ce qui correspondrait à une concentration de CO₂ dans l'atmosphère de 350 ppm. Voir : HANSEN, J. *et al.*, « Target atmospheric CO₂ : where should humanity aim ? », dans : *Open Atmospheric Science Journal*, 2008/2, p. 217-231.

⁵ BANQUE MONDIALE, *Baissons la chaleur, Pourquoi il faut absolument éviter une élévation de 4°C de température de la Planète*, 2012. Disponible sur le site officiel : www.worldbank.org Consulté le 06 février 2014.

⁶ WORLD ECONOMIC FORUM, *Global Risks 2013. Eighth Edition*, 2013. Disponible sur le site du Forum Économique Mondial : www.weforum.org Consulté le 13 février 2014.

⁷ Voir : *Ibid.*, p. 16 et suivantes.

⁸ HAMILTON, C., *Les apprentis sorciers du climat. Raisons et déraisons de la géo-ingénierie*, Paris, Seuil (Anthropocène), 2013.

⁹ JOUSSEAUME, S., communication, CNRS.

¹⁰ La traduction officielle en français n'a pas été effectuée à l'heure où nous écrivons. Voir en attendant : IPCC, *Climate Change 2014 : Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Summary for Policy Makers*, IPCC, 2014.

¹¹ Compilation LA VIE/LE MONDE, *Atlas du monde de demain*. Sources : PNUE ; RAISSON, V., 2033, *Atlas des futurs du monde*, Paris, Robert Laffont, 2008 ; MAPLECROFT, *Climate Change Vulnerability Index 2013*.

¹² STUECKELBERGER, Ch., « Who Dies First? Who is Sacrificed First? Ethical Aspects of Climate Justice », dans : *God, Creation and Climate Change. Spiritual and Ethical Perspectives*, Studies 02/2009, Genève, Lutheran University Press/The Lutheran World Federation – A Communion of Churches, p. 47.

¹³ *Le Monde* 4 juin 2014

¹⁴ DEN ELZEN, M. G. J. – OLIVIER, J. G. J. – HÖHNE, N. – JANSSENS MAENHOUT, G. J., « Countries' contributions to climate change: effect of accounting for all greenhouse gases, recent trends, basic needs and technological progress », dans : *Climatic Change* 121/2, 2013, p. 397-412.

¹⁵ DESSLER, A. E., *Introduction to Modern Climate Change*, p. 129.

¹⁶ *Ibid.*, p. 130.

¹⁷ ABEL, O. & VARET, J. Les ressources minières, un bien commun mondial bientôt rare. *Le Monde*, 13 mars 2014

¹⁸ GULLUY, Ch., « Les classes populaires ont changé », dans : *Le Monde*, 29 mai 2012.

¹⁹ STUECKELBERGER, Ch., « Who Dies First? Who is Sacrificed First? Ethical Aspects of Climate Justice », p. 48.

²⁰ Par exemple, lorsque la Ville de Paris a élaboré son Plan climat et énergie territorial (PCET) vers 2008, les réunions d'échange avec le grand public incluses dans le projet ne sont pas parvenues à mobiliser plus de 200 personnes, pour une ville qui compte deux millions d'habitants (communication orale de Denis Baupin, alors adjoint au maire de Paris, chargé du sujet).

²¹ Il s'agit notamment du « produit intérieur brut », ou « PIB ». On pourra se tourner notamment vers les travaux de Dominique Méda, Patrick Viveret et de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi : MEDA, D., *Qu'est-ce que la richesse ?*, Paris, Flammarion, 2000 ; VIVERET, P., *Reconsidérer la richesse*, Paris, Editions de l'Aube, 2010³ ; STIGLITZ, J. – SEN, A. – FITOUSSI, J.-P., *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, 2009.

²² Ce « monarchisme républicain », cette culture politique de régulation entre pairs qui voit mal le dissensus et ignore la construction collective...

²³ Notamment pour une lecture commune, au risque du dissensus momentané, de la complexité. Cela passe par la renonciation au confort des causalités simples.

²⁴ RICŒUR, P., *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Stock, 2004 ; ABEL, O. & VARET J. (2007) *Global approach to geoethics. Mining Pribram symposium, international section on geoethics.* <http://olivierabel.fr/supplement/global-approach-to-geoethics-a-first-attempt.php>

²⁵ La mutualité invite au don gratuit, car nous sommes tous au bénéfice du don gratuit d'autres personnes. Elle s'inscrit dans une certaine réciprocité en ce qu'elle me lie symboliquement à l'autre (logique du don et du contre-don) mais dépasse la nécessité d'une équivalence des dons.

²⁶ Voir en annexe 5 les actions du COE et de la FLM

²⁷ « Thanksgiving » ou « action de grâce » devenue fête laïque en Amérique du nord (octobre au Canada et en novembre aux Etats-Unis).

²⁸ Hans JONAS, *Le Principe responsabilité*, 1990 ; J.P. DUPUY, *Pour un catastrophisme éclairé*, 2002.

²⁹ Cette sous-section est tirée de : KERBER, G., « La justice climatique », p. 17-18.

³⁰ WHITE, L. Jr., « The Historical Roots of Our Ecological Crisis », dans : *Science* 155, mars 1967. Traduction française : « Les origines historiques de notre crise écologique », dans : BOURG, D. – ROCH, Ph. (dir.), *Crise écologique, crise des valeurs ? Défis pour l'anthropologie et la spiritualité*, Genève, Labor et Fides, 2010.

³¹ Nous utilisons cet adjectif pour souligner la perspective théologique et ne pas utiliser les adjectifs communs. On aurait normalement trouvé ici « écologique » ou « environnemental ».

³² Celle-ci n'est pas exclusivement provoquée par le changement climatique. Mais il joue son rôle parmi les facteurs anthropogéniques, et le jouera de plus en plus. Beaucoup d'espèces n'ont pas le temps de s'adapter aux changements du climat ou de migrer, ce qui provoque leur disparition rapide. Voir : BARBAULT, R., « Loss of Biodiversity. Overview », dans : *Encyclopedia of Biodiversity (Second Edition)*, 2013, p. 656-666.

³³http://www.christianaid.org.uk/images/greenhouse_rights.PDF

³⁴ Efforts sur les locaux d'Eglise (isolation, chauffage, meilleure occupation, matériaux, etc.) et les modes de transport des participants (co-voiturage, réunions en télé-conférences, etc.)

³⁵ KERBER, G., « Climate Change and Climate Justice. An Ecumenical Ethical Approach », dans : ANDRIANOS, L. A. – SNEEP, J.-W. – KENANIDIS, K. S. (eds.), *Ecological Theology and Environmental Ethics. Vol 2 (ECOTHEE-11)*. Kolympari, Institute of Theology and Ecology – Orthodox Academy of Crete (OAC), 2012, p. 236.

La question du changement climatique a encore peu interpellé les Églises en France. La prochaine tenue de la conférence de l'ONU Paris Climat 2015 (la COP21) offre l'occasion à la Fédération Protestante de France (FPF) de se saisir d'une question qui, dans les vingt dernières années, s'est peu à peu imposée dans le débat scientifique puis politique comme un enjeu majeur.

Que savons-nous aujourd'hui du changement climatique ? En quoi l'évolution de notre climat pose-t-elle une question éthique ? Dans quelle mesure l'enjeu regarde-t-il les chrétiens, les Églises, et plus spécifiquement les institutions protestantes ? Ce texte entend offrir au lecteur un état de la question et des pistes de réflexion permettant de nourrir le débat. Après un bref rappel sur les données scientifiques concernant l'évolution du climat, il explicite l'enjeu éthique en ses trois horizons international, intergénérationnel et social. Sur cette base sont proposés une réflexion éthique et théologique.